

# FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

## I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2024 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 217 168 dinars, un actif net de 206 813 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 22 695 dinars.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre

### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport

de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2026

**Le commissaire aux comptes :**  
**Consulting & Financial Firm**  
**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2025  
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>215 789</b>	<b>230 311</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		131 847	149 075
b - Obligations et valeurs assimilées		83 942	81 235
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>385</b>	<b>5 126</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>3-2</b>	385	5 126
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		692	0
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		302	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>217 168</b>	<b>235 437</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-3</b>	537	566
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-4</b>	9 818	7 817
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 355</b>	<b>8 382</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>199 765</b>	<b>219 364</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>7 048</b>	<b>7 690</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 047	7 690
<b>ACTIF NET</b>		<b>206 813</b>	<b>227 055</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>217 168</b>	<b>235 437</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2025**  
*(Unité : Dinar Tunisien )*

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		<b>12 811</b>	<b>11 916</b>
a- Revenus des actions	4-1	6 883	5 527
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 928	6 389
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-2	189	44
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13 000</b>	<b>11 960</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-3	-2 007	-1 849
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 993</b>	<b>10 111</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-4	-2 758	-3 433
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 235</b>	<b>6 678</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-1 188	1 012
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>7 047</b>	<b>7 690</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>1 188</b>	<b>-1 012</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		20 429	988
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 285	-902
* Frais de négociation de titres		-683	520
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>22 695</b>	<b>7 285</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2025**  
*(Unité : Dinar Tunisien )*

	<i>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>22 695</u></b>	<b><u>6 071</u></b>
a - Résultat d'exploitation	8 235	6 678
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	20 429	-988
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-5 285	902
d - Frais de négociation de titres	-683	-520
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>-7 689</u></b>	<b><u>-7 280</u></b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>-35 248</u></b>	<b><u>2 235</u></b>
a - Souscriptions	0	33 247
* Capital	0	32 134
* Régularisation des sommes non distrib.	0	-129
* Régularisations des sommes distrib.	0	1 242
b - Rachats	-35 248	-31 012
* Capital	-32 161	-30 517
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 899	922
* Régularisation des sommes distrib.	-1 188	-1 417
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-20 242</u></b>	<b><u>1 026</u></b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	227 055	226 029
b - En fin de l'exercice	206 813	227 055
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	2 169	2 153
b - En fin de l'exercice	1 851	2 169
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>111,730</u></b>	<b><u>104,682</u></b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>10,12%</u></b>	<b><u>3,46%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**  
(En dinar Tunisien)

**1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2025, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon

le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **2- 3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

### NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN

#### 3-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2025 un montant net de 230 406 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif	Intérêts courus/+ ou - V potentielle
<b>Actions</b>			<b>118 022</b>	<b>131 847</b>	<b>60,71%</b>	<b>13 825</b>
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 500	19 500	19 296	8,89%	-204
SFBT	TN0001100254	1 650	20 071	20 656	9,51%	586
TUNIS RE	TN0007380017	2000	19 098	20 290	9,34%	1 193
SOTUMAG	TN0006580013	1 350	12 240	12 132	5,59%	-108
SOTUVER	TN0006560015	1 500	18 149	20 717	9,54%	2 568
BIAT	TN0001800457	160	14 674	17 679	8,14%	3 005
BNA	TN0003100609	1 750	14 291	21 077	9,71%	6 786
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>81 260</b>	<b>83 942</b>	<b>38,65%</b>	<b>2 682</b>
BTA 9.28% 14JUIN2031	TNN0SOORH1F1	85	81 260	83 942	38,65%	2 682
<b>TOTAL</b>			<b>199 282</b>	<b>215 789</b>	<b>99,37%</b>	<b>16 507</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>234 103</b>	<b>3 144</b>	<b>-6 937</b>	<b>230 311</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>144 727</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>144 727</b>	<b>0</b>
Obligations & Valeurs assimilés	87 490			87 490	
Actions	57 238			57 238	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-179 548</b>	<b>-3 144</b>	<b>0</b>	<b>-182 693</b>	<b>-5 285</b>
Obligations & Valeurs assimilées	-84 321	-3 144		-87 465	989
Actions	-95 228			-95 228	-6 274
<b>Variation des +/- valeurs potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>2 682</b>	<b>20 762</b>	<b>23 444</b>	<b>0</b>
Actions			20 762	20 762	
Obligations & Valeurs assimilés		2 682		2 682	
<b>Variation intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>199 282</b>	<b>2 682</b>	<b>13 825</b>	<b>215 789</b>	<b>-5 285</b>

### 3-2 : Disponibilités

Au 31 décembre 2025, les disponibilités s'élèvent à 385 dinars contre 5 126 Dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en Banque	385	2 689
Sommes à l'encaissement	0	2 437
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>5 126</b>

### 3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2025, le solde de ce poste s'élève à 537 dinars contre 566 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	314	360
Commission dépositaire	223	205
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>566</b>

### 3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2025, le solde de ce poste s'élève à 9 818 dinars contre 7 817 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires de CAC à payer	9 715	7 715
Redevance CMF à payer	65	67
État retenue à la source	37	34
<b>Total</b>	<b>9 818</b>	<b>7 817</b>

### 3-5 : Capital

31 décembre 2025, le capital a atteint un niveau de 199 765 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 8,94 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	219 364
Nombre de parts	2 169
Nombre de co-propriétaires	12
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-propriétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-32 161
Nombre de titres rachetés	-318

Nombre co-proprétaires sortants	-1
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	20 429
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 285
Frais de négociation de titres	-683
Régularisation des sommes non distribuables	-1 899
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	199 765
Nombre de parts	1 851
Nombre de co-proprétaires	11

### 3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2025, à 206 813 dinars, contre 227 055 dinars à la fin de l'année 2024 soit une diminution de 8.91%.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Capital	199 765	219 364
Sommes distribuables de l'exercice	7 047	7 690
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	0
<b>Total</b>	<b>206 813</b>	<b>227 055</b>

### NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2025, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 12 811 dinars contre 11 916 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des actions	6 883	5 527
Intérêts BTA	5 928	6 389
<b>Total</b>	<b>12 811</b>	<b>11 916</b>

#### 4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2025, 189 dinars contre 44 dinars au titre de l'exercice 2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts/ Compte de dépôt	189	44
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>44</b>

#### 4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 2 007 dinars contre 1 849 dinars au titre de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Gestionnaire	1 784	1 644
Rémunération du dépositaire	223	205
<b>Total</b>	<b>2 007</b>	<b>1 849</b>

#### 4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2025, un montant de 2 758 dinars contre 3 433 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	223	205
Publicité & publications	0	1 006
Autres charges	536	222
<b>Total</b>	<b>2 758</b>	<b>3 433</b>

#### Note 5- Autres Informations

##### 5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### 5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	7,023	5,514	5,968	7,985	5,110
Charges de gestion des placements	-1,084	-0,852	-0,955	-0,924	-0,946
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,939</b>	<b>4,662</b>	<b>5,013</b>	<b>7,061</b>	<b>4,164</b>
Autres charges	-1,490	-1,583	-1,067	-1,030	-1,337
<b>Résultat d'exploitation(1)</b>	<b>4,449</b>	<b>3,079</b>	<b>3,946</b>	<b>6,031</b>	<b>2,827</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,642	0,467	-0,013	0,003	-0,367
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,807</b>	<b>3,546</b>	<b>3,933</b>	<b>6,034</b>	<b>2,461</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,037	0,456	-0,631	-0,159	-3,826
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-2,855	-0,416	2,679	2,349	-4,307

<b>Données par part</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Frais de négociation de titres	-0,369	0,240	-0,395	-1,392	-0,714
<b>Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)</b>	<b>7,812</b>	<b>0,280</b>	<b>1,652</b>	<b>0,799</b>	<b>-8,847</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>12,261</b>	<b>3,359</b>	<b>5,598</b>	<b>6,830</b>	<b>-6,019</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	7,812	0,280	1,652	0,799	-8,847
Régularisation du résultat non distribuable	-1,026	0,366	-0,065	0,192	-1,189
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,786</b>	<b>0,646</b>	<b>1,587</b>	<b>0,991</b>	<b>-10,036</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>3,545</b>	<b>3,933</b>	<b>6,034</b>	<b>2,461</b>	<b>0,728</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>111,730</b>	<b>104,682</b>	<b>104,983</b>	<b>105,468</b>	<b>100,904</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	<b>216 934</b>	<b>226 542</b>	<b>227 763</b>	<b>214 291</b>	<b>186 307</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,93%	-0,82%	-0,90%	-0,94%	-1,00%
Autres charges / actif net moyen	-1,27%	-1,52%	-1,01%	-1,05%	-1,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	2,95%	3,73%	6,12%	2,99%